

Nice: le bras de fer continue entre le ministre et la policière

Sandra Bertin, chef du Centre de supervision urbaine de Nice, dit avoir subi des pressions le soir de l'attentat de Nice. Elle devra comparaître en janvier à Paris. Le ministre de l'Intérieur l'accuse de diffamation

Sandra Bertin, la chef du Centre de supervision urbain de Nice, au cœur d'une vive polémique au lendemain du sanglant attentat de la Promenade des Anglais, vient de recevoir une citation directe devant le tribunal correctionnel de Paris. Bernard Cazeneuve, le ministre de l'Intérieur, n'a toujours pas admis les propos tenus par la policière municipale dans les colonnes du JDD le 24 juillet 2016 qui laissent sous-entendre qu'il y a eu, au mieux, tentative de manipulation, au pire mensonge d'État.

« J'ai été harcelée pendant une heure »

Quelques jours après le drame, elle avait confié à un journaliste la teneur d'une conversation téléphonique

avec la place Beauvau alors qu'elle rédigeait la terrifiante chronologie de l'attentat: « J'ai alors eu affaire à une personne pressée qui m'a demandé un compte rendu signalant les points de présence de la police municipale, les barrières, et de bien préciser que l'on voyait aussi la police nationale sur deux points dans le dispositif de sécurité. Je lui ai répondu que je n'écrirais que ce que j'ai vu. [...] Cette personne m'a demandé d'envoyer une version modifiable du rapport. [...] J'ai été harcelée pendant une heure [...] Quelques jours plus tard, la sous-direction antiterroriste m'a demandé d'effacer les bandes de six caméras que j'ai mentionnées dans mon rapport. » Bernard Cazeneuve estime que ces propos sont « diffamatoires » à l'endroit de l'administration de la Police nationale et de son ministre. Par la procédure expéditive de la citation directe, Bernard Cazeneuve contraint Sandra Bertin à comparaître devant la 17^e chambre à Paris le 4



Sandra Bertin avait été au cœur d'une vive polémique au lendemain de l'attentat.

janvier prochain. Le ministre lui réclame l'euro symbolique en réparation de son préjudice. La police nationale demande, elle, 5000 euros de dommages et intérêt. L'éventuelle condamnation devra être publiée dans

(Photo doc Franck Fernandes)

le JDD aux frais de Sandra Bertin. A la réception de ce courrier, la ville de Nice a vivement réagi par la voix de Christian Estrosi: « Cet acharnement contre une fonctionnaire de police qui a été mobilisée toute la nuit de l'attentat est scandaleux. » Pour l'ex-maire et actuel premier adjoint, « Sandra Bertin n'a souhaité qu'une chose: rétablir la vérité face à des approximations et des attaques injustifiées dont la police municipale était la cible. Sans être, sans la presse, le pouvoir exécutif aurait-il continué à dire que les effectifs de police nationale étaient présents en nombre sur la Promenade. Que des véhicules de la police nationale barraient la route du terroriste. Depuis le début, le ministère ne joue pas la transparence. »

A noter que le ministre de l'Intérieur avait déjà déposé plainte pour diffamation. Une enquête avait été ouverte par le parquet de Paris. « Visiblement, le parquet n'a pas souhaité renvoyer Sandra Bertin pour répondre de diffamation », observe Me Adrien Verrier, son avocat. « Il est regrettable de constater qu'en cette période difficile pour la police, qui exprime sa colère légitime, son ministre de tutelle préfère se consacrer à sa propre défense. »

La Ville avait de son côté déposé plainte pour abus d'autorité. Là encore une enquête avait été diligentée par le parquet de Nice cette fois. Une procédure, a priori, toujours en cours.

CHRISTOPHE PERRIN
chperrin@nicematin.fr